

# REGARDS

38

avril 2024

**SUR MARCILLY-EN-VILLETTE**

L'Auberge de la Croix  
Blanche fait son entrée  
au Gault & Millau!





## Marcilly : village-dortoir demain ?

Nos commerces de centre bourg constituent aujourd'hui un tissu indispensable à l'animation de notre commune. Marcilly-en-Villette a bénéficié de ce fait du label Loir'etap que nous a octroyé le Conseil Départemental compte tenu de la complémentarité des activités en place. Pourtant il est une constatation qui n'échappe à personne. La fréquentation de nos commerces se fait de plus en plus timide.

Le contexte économique actuel n'est peut-être pas porteur, mais choisir de vivre dans une commune rurale suppose que chacun d'entre nous prenne conscience que l'équilibre de ces commerces dépend de nous. Des expériences passées nous ont montré que si l'un des maillons de la chaîne nous fait défaut, c'est l'activité de tous les autres commerces qui se trouve impactée. Pourtant, outre leurs services habituels, l'épicerie vous propose un relais postal, le Ventre Jaune le service d'un relais colis et d'un distributeur de billets, palliant ainsi à la carence des structures nationales à l'égard des communes rurales. Prenons conscience de ces éléments, c'est là un gage de qualité de vie.

Pour pallier à cette morosité, le conseil municipal s'attache à promouvoir la fréquentation de notre commune notamment dans le domaine du tourisme et des loisirs. Il est notoire que l'accueil des randonneurs et des camping-caristes est un élément à ne pas négliger. Nous avons donc travaillé en lien avec la Communauté de Communes sur le développement de nos circuits de randonnée et sur la restructuration de l'aire d'accueil des camping-cars de manière à ce que notre cœur de village soit un élément structurant de notre réflexion.

Le développement de circuits doux permettant une meilleure circulation des cyclistes et piétons, la qualité de l'accueil des camping-caristes autour d'un espace propre au développement de la biodiversité à proximité du Bourillon sont des axes de réflexion dont certains éléments ont été présentés en réunion publique le 1<sup>er</sup> février. Ces dossiers sont en cours d'examen pour l'obtention des subventions nécessaires à leur réalisation.

Nous disposerons ainsi d'espaces propres à garantir une qualité de vie, élément indispensable pour ne pas donner le pas vers un village-dortoir.

**Hervé Nieuviarts**  
Maire de Marcilly-en-Villette

## SOMMAIRE

EN BREF	3-4
CONSEIL MUNICIPAL	5
BUDGETS	6-7
Le budget communal 2024	
TRAVAUX	8
Réfection voiries secteur Bourillon-Lavoir	
Réfection chemin du Gué Renard	
Rénovation éclairage salle Chantaloup	
	
ENVIRONNEMENT	9
Présentation du projet de réaménagement de la peupleraie du Bourillon	
SEBB : espèces toxiques envahissantes	
COM COM	10
Le PLUi : où en sommes-nous ?	
Aide à la mobilité	
TRIBUNE	10
Parole au groupe minoritaire	
PORTRAIT	11
Les Fusillés du Cerfbois - 10 juin 1944	

*Marcilly en Vilette*

### Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52  
E-Mail : mairie@marcilly-en-villette.fr  
www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication : H. Nieuviarts  
Rédactrice en chef : S. Charron  
Rédaction : Commission Communication  
Conception & Création : www.enola-creation.fr  
Impression : Imprimerie Prévost  
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette  
Dépôt légal : avril 2024



# Le nœud au mouchoir

**13 AVRIL**

Carnaval des écoles

📍 *Groupe scolaire Xavier Deschamps*

**14 AVRIL**

Goûter du CCAS

📍 *Salle des Fêtes*

**28 AVRIL**

Journée du souvenir des Déportés

**8 MAI**

Commémoration Armistice 1945

Ciné Marcilly

📍 *Salle Chantaloup*

**10-11 MAI**

Vente Secours Populaire

📍 *Salle des Fêtes*

**1<sup>ER</sup> JUIN**

Exposition scientifique et Cosmorium

📍 *Salle Chantaloup*

**2 JUIN**

Bric-à-brac - Association familiale

📍 *Bourillon*

Commémoration des Fusillés du Cerfbois

**6 JUIN**

Barbecue Club des Anciens

📍 *Salle Chantaloup*

**8-9 JUIN**

Tournoi de football Xavier Deschamps

📍 *Stade*

**15 JUIN**

Nuit du Cinéma – Ciné Marcilly

📍 *Salle Chantaloup*

**18 JUIN**

Commémoration de l'Appel du 18 juin

**21 JUIN**

Fête de la Musique

**28 JUIN**

Kermesse du groupe scolaire Xavier Deschamps



## AVIS

### aux photographes!

La commune de Marcilly-en-Villette organise sa 17<sup>e</sup> biennale de photographies. Cette exposition se tiendra les 16 et 17 novembre 2024 et aura pour thème « De l'aube au crépuscule ». L'exposition est ouverte à tous les photographes, amateurs ou profes-

sionnels, Marcillois ou non, qui devront présenter au moins 1 série de 3 photographies, couleur ou noir et blanc, se reportant au thème.

Renseignements, règlement et inscriptions: [aline.pouget@marcilly-en-villette.fr](mailto:aline.pouget@marcilly-en-villette.fr)

À vos objectifs!

## Nouveau logo CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2023-2024 a souhaité rafraîchir l'ancien logo dessiné par les jeunes il y a plus de 10 ans maintenant. Pour cela, ils se sont inspirés du logo de la commune ainsi que du blason communal en reprenant les éléments suivants :

- le cœur de village, entouré par le trait multicolore rappelant l'ancien logo du CMJ, avec le fond jaune représentant les cultures et terres agricoles;
- le Bourillon représenté par le trait bleu sur lequel ils ont souhaité écrire « conseil municipal des jeunes » en

toutes lettres (car tout le monde ne connaît pas la définition de CMJ);

- le point du « J » en rouge faisant le lien et représentant la brique de Sologne;
- le « M » en vert rappelant la forêt et la végétation de notre territoire;
- le lion représentant le blason de la commune.

Ce nouveau logo sera utilisé sur nos courriers et divers supports de communication en lien avec les activités du CMJ.

Très beau travail, merci aux jeunes!



Ancien logo



Nouveau logo

## Arrivée d'un nouvel agent

Après Adrien et Olivier arrivés l'année dernière pour renforcer l'équipe voirie et espaces verts, nous avons le plaisir d'accueillir depuis fin mars Laurent Mendousse. Professionnel expérimenté dans le domaine de l'aménagement paysager, nous lui souhaitons la bienvenue!



## BELLE DISTINCTION POUR L'AUBERGE DE LA CROIX BLANCHE

Quelle ne fut pas la surprise de Burcu et Joseph Pocceschi quand en janvier dernier, un client leur annonçait qu'il avait choisi leur restaurant suite à leur référencement dans le Gault et Millau ! Quelques jours plus tard, ils recevaient effectivement la confirmation que leur restaurant avait obtenu 1 toque dans le fameux Guide Jaune. 5 années après la reprise du restaurant familial « L'Auberge de la Croix Blanche », c'est une belle reconnaissance pour tout le

travail accompli et cela confirme une solide renommée qui va bien au-delà des frontières de notre territoire de Sologne.

Alors foncez découvrir leur nouvelle carte renouvelée chaque saison à base de produits frais et locaux, et découvrir de nouvelles saveurs à vous en faire frémir les papilles.

[www.restaurant-hotel-croix-blanche.com](http://www.restaurant-hotel-croix-blanche.com)



## Cartographie communale

La commune a beaucoup évolué ces dernières années mais sa cartographie n'avait pas été mise à jour depuis 2015. C'est chose faite grâce au travail effectué avec l'entreprise ACTUAL. Vous pouvez en découvrir le résultat avec le nouveau dépliant joint à ce numéro de Regards. Il reprend la carte du bourg et la carte générale de la commune. Vous pouvez également les découvrir sur le panneau à côté de la Salle des fêtes, rue d'Orléans.



## DISTRIBUTEUR DE BILLETS

Dans le cadre d'un partenariat avec la Confédération des buralistes et le pourvoyeur de fonds Loomis, le Conseil municipal, constatant la carence de l'offre des établissements bancaires en milieu rural, a pris la décision d'apporter son appui au Ventre Jaune afin de pérenniser la présence d'un distributeur automatique de billets dans la cadre du bar-tabac. Une convention d'une durée de 5 ans a donc été signée. Elle permet d'assurer un service de proximité à tous les habitants de la commune qui facilitera le retrait d'espèces et pourra, par ricochets, profiter aux autres commerçants. En effet l'installation assurée jusqu'à ce jour à titre probatoire depuis 2 années avec le concours du Ventre Jaune était arrivée à son terme. Entre le retrait du dispositif et le maintien de ce service, le choix nous est paru évident. Le coût supporté par la commune (8 340 €/an) est fonction du nombre de retraits mensuels. Nous vous invitons donc à profiter de ce service au mieux de vos possibilités...

## Élections européennes

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 !

## ÉTAT civil

### DÉCÈS

- 20 septembre 2023,**  
Fleurette HUMBERT
- 12 octobre 2023,**  
Marie-Line BOVÉRO
- 13 décembre 2023,**  
Michel MERLE
- 15 décembre 2023,**  
Jan UITDEWILLIGEN
- 17 janvier 2024,**  
Liliane AUBERT
- 29 février 2024,**  
Monique LANDRÉ
- 2 mars 2024,**  
Lucette GARNIER

### MARIAGE

- 23 décembre 2023,**  
El Hassan BENSSAÏD  
et Rajaa EL OUAFI
- 26 décembre 2023,**  
Jean-Luc MOULLÉ  
et Murielle ROUSSEAU

**Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).**

## SÉANCE 1/12/23

### ALSH : tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Afin de répondre au cadre des tarifications de la CAF du Loiret pour les services ALSH, notamment des mercredis et vacances, qui doivent compter six niveaux de tarifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la grille tarifaire ci-dessous :

- Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 800 – 9,00 €/journée
- QF entre 801 et 900 – 10 €/journée
- QF entre 901 et 1000 – 11 €/journée
- QF entre 1001 et 1200 – 17 €/journée
- QF entre 1201 et 1500 – 19 €/journée
- QF supérieur à 1500 – 21 €/journée.

### Audit énergétique des bâtiments

Dans le cadre de la poursuite de l'audit énergétique des bâtiments engagé avec l'ADIL, le Conseil Municipal désigne les entreprises HT BCETH et TELOSIA pour mener une étude en vue de vérifier la faisabilité technique et économique d'un projet d'implantation de pompe à chaleur géothermique pour un montant de 24 720 € HT.

### Règlement au 1<sup>er</sup> janvier pour la mise à disposition de la salle des fêtes et salle Chantaloup

Le Conseil Municipal, suite aux dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2023, procède à la modification du règlement de la mise à disposition des salles des fêtes et Chantaloup en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

## SÉANCE 21/12/23

### Tarifs eau et assainissement 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la Commission des Finances, décide à l'unanimité :

- 1) pour le service de l'eau, de reconduire les tarifs 2023, à savoir :
  - location annuelle de COMPTEURS : diamètre 15 à 66 €; diamètre 20 à 70 €; diamètre 30 à 159 €; diamètre 40 à 273 € et diamètre 50 à 540 €,
  - EAU (prix au m<sup>3</sup>) = 1,06 €.
- 2) pour le service de l'eau et de l'assainissement, de fixer le tarif suivant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : TAXE

ASSAINISSEMENT (prix au m<sup>3</sup>) : 2,00 €.

Par ailleurs, les montants des redevances pour 2024 seront au titre de : pollution 0,23 €/m<sup>3</sup>-modernisation 0,16 €/m<sup>3</sup>-prélèvement 0,056 €/m<sup>3</sup>.

### Groupe scolaire Xavier Deschamps – Dotations 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une dotation aux écoles pour l'année 2024 pour les fournitures pédagogiques à raison de 69 €/enfant (au lieu de 65 € en 2023) et de 35 €/enfant (au lieu de 33 € en 2023) pour les activités pédagogiques, sur la base des inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Chemin du Raguet : échange de terrain pour tracé du chemin pédestre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 septembre 2023 n° 2023/69, relative au projet de plan de bornage du chemin de Raguet, pour redéfinir le tracé du chemin communal compte-tenu de l'occupation du tracé cadastral ayant amené un passage des randonneurs en propriété privée. Il rend compte du résultat des différents échanges avec France Domaine et les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin pédestre, que les échanges de terrains soient effectués de part et d'autre (cession/acquisition) sur la base de l'euro symbolique, que ces emprises soient dépourvues de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural, que tous les frais seront à la charge du propriétaire, d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure d'enquête publique.

## SÉANCE 12/01/24

### Contrat régional de solidarité territoriale – PETR Forêt Orléans-Loire-Sologne : subvention 2024

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne peupleraie en lieu de détente et sentiers d'interprétation, d'une surface d'environ 2,5 ha, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention au titre du

PETR, à hauteur de 80 %, soit 184 260 €.

### Demande de subvention Conseil départemental – volet 3

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne peupleraie en lieu de détente et sentiers d'interprétation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention auprès du Conseil départemental au titre du volet 3, d'un montant de 16 400 € pour l'acquisition du mobilier de ce nouvel aménagement.

## SÉANCE 25/03/24

### Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### Budget Primitif 2024 (Budget général)

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 2 050 870,15 € et en investissement à 1 284 419,38 €.

### Budget 2023 de l'eau

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 249 828,00 € et en investissement à 483 971,66 €.

### Budget 2024 de l'assainissement

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 240 276,55 € et en investissement à 105 847,08 €.

### Budget 2024 de la Chaise

Le budget, voté à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 6 018,93 €.

### Baux commerciaux

Dans le contexte de fragilité économique des commerces de proximité, le Conseil décide de la réduction de 50 % le montant des loyers attachés aux baux commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

### Impôts locaux 2024

Le Conseil Municipal, 17 voix pour 1 abstention, vote la reconduction des taux en vigueur à savoir : Foncier Bâti 35,06 %; Foncier Non Bâti 54,27 %; Taxe d'habitation 14,44 %.

# Le budget communal 2024

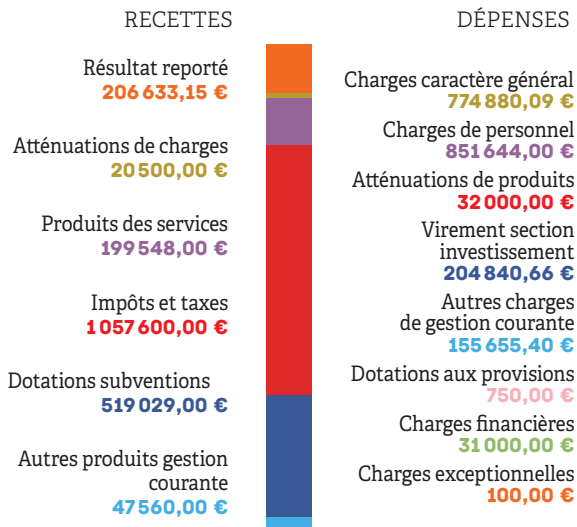
## DÉTAIL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Agencement peupleraie du Bourillon	207 070,45 €	Mobilier centre bourg	4 000,00 €
Agencement voirie	406 825,44 €	Équipement dojo	17 834,40 €
Agencement centre bourg	100 673,71 €	Vestiaires football	31 887,05 €
Informatique Groupe scolaire	3 950,00 €	Logiciels	7 130,00 €
Informatique atelier voirie	800,00 €	Hébergement site internet	350,00 €
Étude chaufferies	30 000,00 €	Tables pique-nique	2 000,00 €
Logiciel cimetière	8 754,00 €	Matériel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	2 000,00 €
Agencement cimetière	35 344,00 €	Barnum	4 000,00 €
Chemin piétonnier derrière le cimetière	19 126,91 €	Plan vélo	9 000,00 €
Matériel voirie	10 800,00 €	Écran salle Conseil	800,00 €
Passerelle Lavoir	52 000,00 €	Éclairage scénique Chantaloup	7 372,80 €
Passerelle Moulin des Bois	54 243,56 €	Marquage voirie	1 932,00 €
Restauration mobilier église	23 997,00 €		<b>1 094 419,38 €</b>
Solde gouttière église	36 432,05 €	Remboursement emprunt	180 000,00 €
Toiture église	14 596,01 €	Opération d'ordre	10 000,00 €
Mobilier Groupe scolaire	15 000,00 €	<b>Total</b>	<b>1 284 419,38 €</b>

## Budget communal

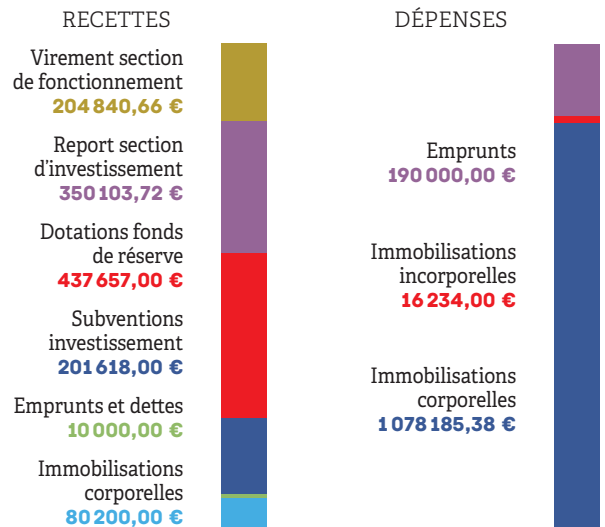
### FUNCTIONNEMENT

2 050 870,15 €



### INVESTISSEMENT

1 284 419,38 €

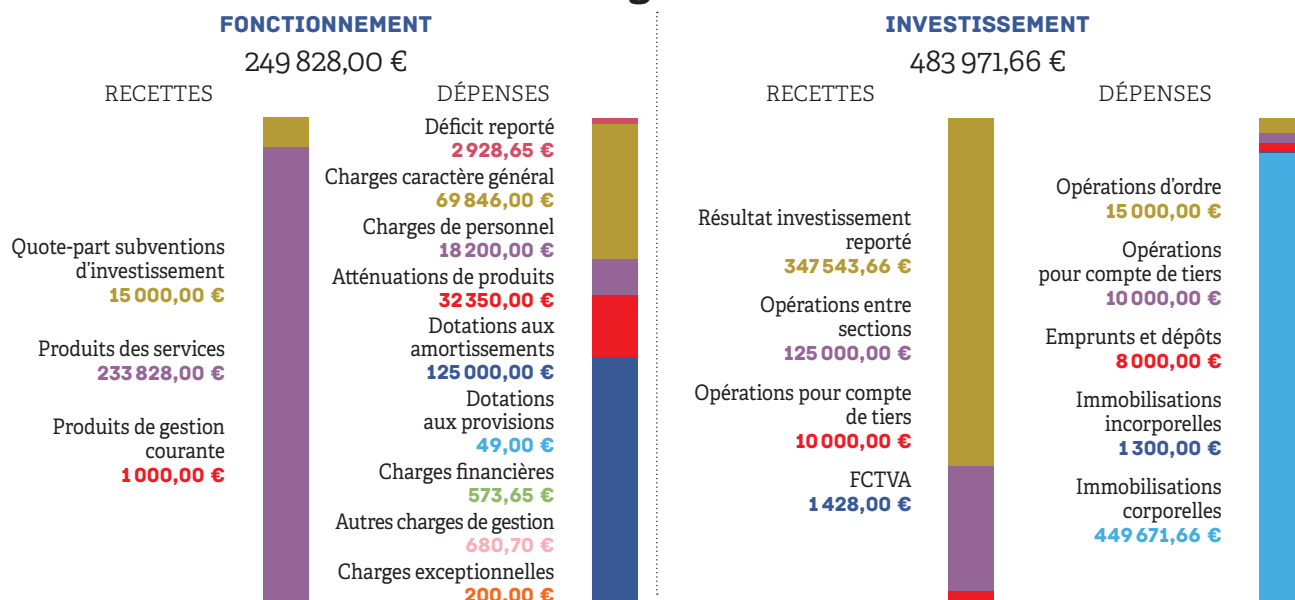


## Subventions aux associations

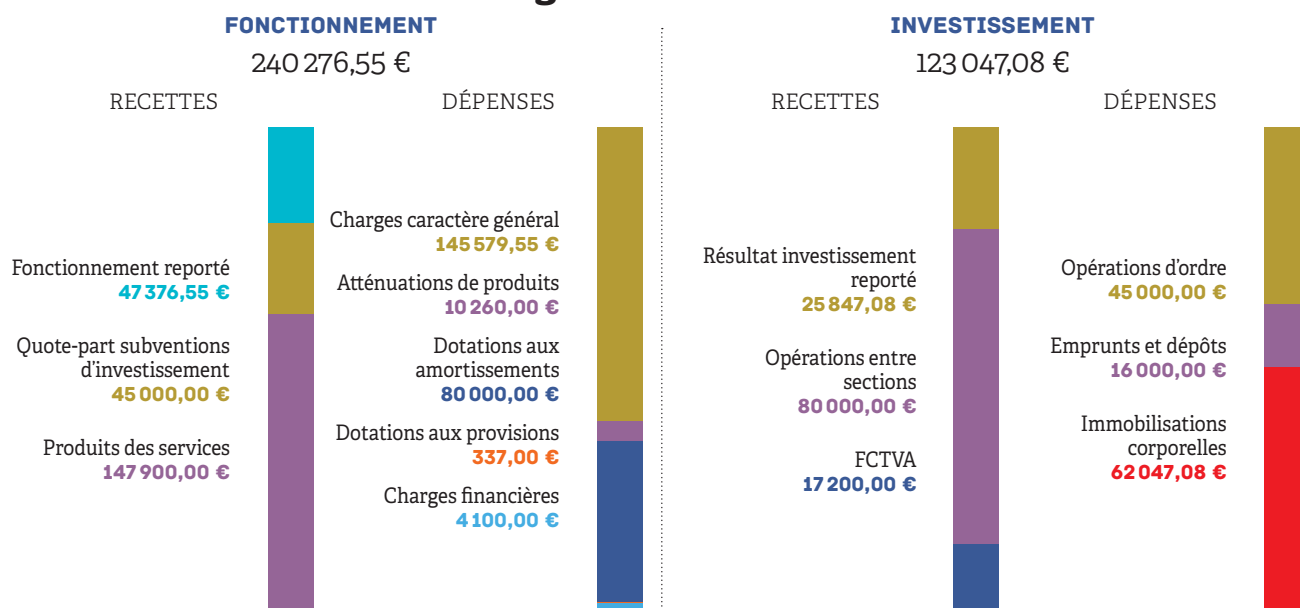
École de Musique	15 000 €	Association sportive du golf	500 €	Ensembles pour Vous	200 €
Union Musicale	1 500 €	Ecole de Golf	500 €	Garajazik	200 €
Orchestre junior	1 500 €	Association Equestre Marcilly	2 000 €	Restos du Cœur	250 €
C.O.S.M. Comité Directeur	5 000 €	Acquisition matériel compétition		Secours catholique	200 €
U.A.M. Tir	550 €	Centre équestre de la Poulardière	1 000 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Club des Anciens	300 €	ID Créations	150 €	Croix-Rouge Française	100 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Choraline	400 €	La Prévention Routière	150 €
Amicale du Bourillon	255 €	Ensemble stimulons Thibault	150 €	Secours populaire	200 €
Groupe scolaire Xavier Deschamps (35 €/enfant)	7 700 €	Art'en ciel	50 €	Ass Anciens Maires & Adjointes du Loiret	50 €
Ciné Marcilly	300 €	Les Gamelles de l'amitié	200 €	Conciliateurs de justice	200 €
Union des Commerçants et Artisans de Marcilly (UCAM)	1 000 €	Association des Parents Investis (API)	1 000 €		
		U.C.P.S.	200 €		
		<b>TOTAL</b>		<b>41 035 €</b>	

La commune a maintenant l'obligation de séparer les budgets de l'eau et de l'assainissement.

## Budget eau



## Budget assainissement



## Évolution de l'endettement de la commune en €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier	1 657 000	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000	1 381 446	1 171 658
Annuité	119 000	127 000	378 000	131 000	132 000	138 554	209 788	209 051
Emprunt		250 000				500 000		
Endettement net au 31 décembre	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000	1 381 446	1 171 658	962 607



## RÉFECTION VOIRIES SECTEUR BOURILLON- LAVOIR

L'ensemble des voiries Désiré Pothier, 8 mai, 11 novembre, Lavoir et Bourillon font l'objet de travaux d'ampleur :

- réfection de la couche de roulement par l'application d'un nouveau tapis d'enrobé. La rue du Bourillon sera reprise très prochainement par des travaux menés par le Conseil Départemental;
- reprise des trottoirs : création d'entrées charretières en béton désactivé et reprise des trottoirs en calcaire;
- aménagement de chemins piétonniers : un "cheminement doux" et la réalisation de passages pour piétons compléteront les possibilités de rejoindre la Promenade du Bourillon ou le Parcours de santé en toute sécurité ;
- mise aux normes accessibilité : abaissement de bordures, installation de bandes podotactiles, mise en place de potelets, identification de stationnement dédié ;
- réalisation d'un parking en limitant l'imperméabilisation de cet espace dédié au stationnement.



## Réfection

### Chemin du Gué Renard

Réalisation d'un nouveau tapis d'enrobé sur l'ensemble de cette voie très dégradée, rechargement des accotements en calcaire et curage de fossés.

Une réflexion est en cours concernant la vitesse et le respect des gabarits des véhicules amenés à emprunter ce chemin.

## Rénovation éclairage

### Salle Chantaloup



L'éclairage de la Salle Chantaloup a fait l'objet d'une rénovation en remplaçant les appareillages d'origine de la grande salle par des équipe-

ments utilisant la technologie LED. Cette opération s'inscrit dans notre optique de réduction de consommation des énergies.



# Présentation du projet de réaménagement de la peupleraie du Bourillon



Plan présenté lors de la réunion publique du 1<sup>er</sup> février –  
Plan non contractuel en phase projet.

Le projet d'aménagement de la peupleraie s'inscrit dans une vision plus globale d'aménagement de notre centre bourg. Il s'intègre harmonieusement avec les initiatives déjà entreprises dans ce secteur.

L'objectif principal de ce projet est de transformer cet espace naturel en un véritable havre de biodiversité tout en mettant en valeur notre patrimoine naturel et architectural, notamment en valorisant le lavoir et la fontaine Saint-Blaise.

De plus, il vise à améliorer les liaisons piétonnes et les chemins, en se connectant au plan vélo actuellement à l'étude, et à créer un espace de rencontre pour les Marcillois.

Pour mener à bien ce projet, nous bénéficions de l'accompagnement d'Olivier Striblen, paysagiste-urbaniste. Cependant, sa réalisation dépendra en grande partie du soutien financier du PETR, ainsi que des subventions qui pourraient couvrir jusqu'à 80 % des coûts des études et des travaux d'aménagement.

## SEBB : ESPÈCES TOXIQUES ENVAHISSANTES

Une des causes de la perte de la biodiversité dans les milieux naturels est la présence d'espèces exotiques envahissantes. Ces espèces sont vendues dans les jardinerie comme plantes d'agrément pour les bassins d'ornement.

Nous connaissons déjà certaines de ces espèces disséminées dans les milieux naturels depuis de nombreuses années (jussie, renouée du Japon). Il y a d'autres espèces que l'on rencontre depuis peu dans nos cours d'eau comme la laitue d'eau dans le Cosson, la jacinthe d'eau dans le Beuvron et le myriophylle du Brésil dans un étang communal à Vannes-sur-Cosson.

Aujourd'hui, la modification du climat sous notre latitude peut laisser présager une adaptation de ces espèces, il faut donc être vigilant à leur

gestion vis-à-vis de nos milieux aquatiques et il est donc important de ne pas favoriser leur installation.

Pour information, certaines espèces sont réglementées comme la jussie et le myriophylle du Brésil (arrêté du 14 février 2018), la laitue d'eau (arrêté du 2 mars 2023 – mise à jour liste espèces animales et végétales exotiques envahissantes). Si vous avez des doutes, des questions sur une espèce observée, vous pouvez contacter le SEBB pour une identification :

- Béguin Dominique, technicien de rivière – 06.85.42.05.88 – [beguin.sebb@orange.fr](mailto:beguin.sebb@orange.fr)

- Delmotte Maéva, cheffe de projet – 06.49.16.08.82 [delmotte.sebb@orange.fr](mailto:delmotte.sebb@orange.fr)



## Ensemble à Marcilly

**Un Jardin partagé :** un jardin pour tous mais aussi un lieu d'échanges sociaux intergénérationnels.

Ça sert à quoi ? à jardiner et à partager, bien sûr et donc :

- À produire des végétaux comestibles ou d'ornements, de qualité et à moindre coût ;
- À créer du lien social de proximité, souvent pluri-générationnel entre jardiniers ;
- À mieux comprendre le milieu naturel végétal en « faisant » soi-même ;
- À faire de la pédagogie, de la solidarité et de la convivialité.

C'est un espace public, un terrain mis à disposition, cultivable et entretenu par les habitants : individuels, associations, scolaires... Il n'est pas nécessaire d'être en ville pour avoir besoin d'un tel lieu de partage ou pas, pour y cultiver librement, seul ou à plusieurs, un lieu d'animation respectueux de la nature.

Cela permet de profiter des connaissances des plus expérimentés, de disposer d'un lieu d'apprentissage accessible aux plus jeunes, aux scolaires, mais également un retour à des cultures potagères ou fruitières plus saines, de goût et de saison.

**Il existe à ce jour presque une dizaine de milliers de jardins partagés en France, alors pourquoi pas à Marcilly.** Il suffit que notre commune mette à disposition un terrain. Les habitants sous forme d'association prennent le relais. Le coût pour la collectivité est faible (la viabilisation initiale du terrain avec un accès à l'eau et à l'électricité), puis ce sont les habitants qui entretiennent le jardin. La création d'un tel jardin partagé compléterait le réaménagement prévu de la peupleraie. Il faut simplement que notre municipalité accepte cette idée, même si elle ne vient pas d'elle !

[ensemblemarcilly.canalblog.com](http://ensemblemarcilly.canalblog.com)

## Le PLUi : où en sommes-nous ?

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a engagé depuis 2019 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) destiné à remplacer les PLU ou cartes communales en vigueur dans chacune des 7 communes la composant.

L'année 2022 a été consacrée à la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et à l'élaboration du plan de zonage.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du règlement écrit qui doit fixer les règles applicables en matière de construction et de droit du sol.

L'année 2024 verra la finalisation de cette phase d'écriture pour pouvoir engager avec les services de l'État l'adaptation du document aux dernières évolutions législatives. Une information sera réalisée en temps voulu sur l'ensemble des communes

compte tenu du contexte législatif qui a contraint l'intercommunalité à différer les réunions initialement prévues fin 2023. Au terme de ces opérations, la Communauté de Communes décidera de l'arrêt du projet de PLUi, marquant ainsi la fin des travaux techniques et le démarrage d'une phase administrative d'une durée prévisionnelle d'une année.

Dès l'automne prochain, les partenaires institutionnels (État, Département, Région, chambres consulaires, communes limitrophes...) seront appelés à émettre un avis. Les habitants pourront prendre connaissance de l'ensemble des documents composant ce PLUi et émettre leurs remarques dans le cadre d'une enquête publique. L'approbation définitive du PLUi est envisagée pour la fin de l'année 2025.

## Aide à la mobilité



La Communauté de Communes accorde une attention particulière à la mobilité et aux déplacements doux.

- Pour tout achat d'un vélo auprès d'un professionnel, une aide de 30 % du montant total sera

attribuée dans la limite de 300 €.

- Pour l'achat d'un vélo d'occasion auprès d'une association, une aide de 50 % sera attribuée dans la limite de 100 €.

Une seule demande par foyer est acceptée.

# LES FUSILLES DU CERFBOIS

## 10 juin 1944

Le 6 juin 2024 marque le 80e anniversaire du débarquement allié en Normandie.

À Marcilly-en-Villette, juin sera aussi l'occasion de commémorer le 80e anniversaire du massacre de 12 jeunes résistants, fusillés dans la clairière du Cerfbois par les Allemands le 10 juin 1944.

Le 6 juin 1944, alors que le débarquement vient d'avoir lieu, l'ordre est donné aux lycéens et étudiants de grandes écoles parisiennes qui se sont rassemblés au sein des corps francs « Liberté » et « Essor » du réseau Vélites-Thermopyles, de rejoindre le maquis de Corrèze. La Sologne, et notamment la ferme du By à La Ferté-Saint-Aubin, est un relais idéal pour ces jeunes qui ont quitté la capitale à pied, à bicyclette ou en voiture, d'autant qu'un réseau de résistance est présent dans le secteur depuis 1942.

Afin d'éviter que tous ces jeunes se retrouvent en trop grand nombre au By, des lieux d'accueil alentours sont trouvés, dont le Cerfbois. Suzanne de Labeau et son fils Jean, qui est un des dirigeants du réseau Vengeance sous le nom de Capitaine Jean, accueillent 16 jeunes âgés de 17 à 21 ans, issus du lycée parisien Stanislas qui préparaient l'entrée aux grandes écoles.

Ces jeunes sont arrivés depuis la ferme du By le 8 juin, comme beaucoup de leurs camarades. Dès le 9 juin, de nombreux bruits circulent sur la présence de jeunes résistants dans le secteur de la Ferté-Saint-Aubin. Ce que personne ne soupçonne, c'est que l'un d'entre eux, André Parent, les a trahis et dénoncés à la Gestapo. Les Allemands débarquent au By au matin du 10 juin et fusillent 29 étudiants. Un jeune en réchappe et part vers Marcilly pour prévenir ses camarades logés au Cerfbois. Blessé, il est soigné à son arrivée dans la commune par Marie Casalis, infir-

mière et Directrice de l'accueil des Tout-Petits, qu'il informe du drame. Elle prévient des habitants afin qu'ils donnent l'alerte. Ceux-ci n'y parviendront pas. Les Allemands ont trouvé au By un schéma permettant de localiser le Cerfbois et sont sur place dans l'après-midi du 10 juin.

À proximité du château, les Allemands trouvent 12 des jeunes (3 étaient partis au ravitaillement et leur chef prenait congé de Jean de Labeau) qu'ils accusent d'être des terroristes armés, ce que conteste Madame de Labeau qui prend fermement leur défense. Les jeunes sont emmenés dans la clairière, au milieu des bois, de l'autre côté de la route et sont exécutés, leurs corps abandonnés sur place.

Ce n'est que le lendemain dimanche 11 juin dans l'après-midi que le maire, Désiré Pothier, est informé par le préfet et les responsables de la Gestapo d'Orléans que 12 « terroristes » ont été tués « en combat » et qu'ils doivent être enterrés sur place, dans une fosse commune et de nuit. Monsieur Pothier et le curé Jean-Marie Flatet obtiennent finalement que ces jeunes soient inhumés dans le cimetière communal, ce qui sera fait le lendemain en présence de la population venue leur rendre hommage.

Depuis, chaque année, l'un des dimanches proches du 10 juin, le sacrifice de ces jeunes résistants est commémoré lors d'une cérémonie à La Ferté-Saint-Aubin et à Marcilly-en-Villette, d'abord au cimetière puis dans la clairière du Cerfbois, cédée à la commune par Madame de Labeau, où de chaque côté d'un monument se trouvent 12 bornes de pierre marquant l'endroit où chaque jeune a été fusillé.

Les cérémonies du 80e anniversaire des massacres du Cerfbois et du By auront lieu dimanche 2 juin 2024.

Stèle de la clairière du Cerfbois

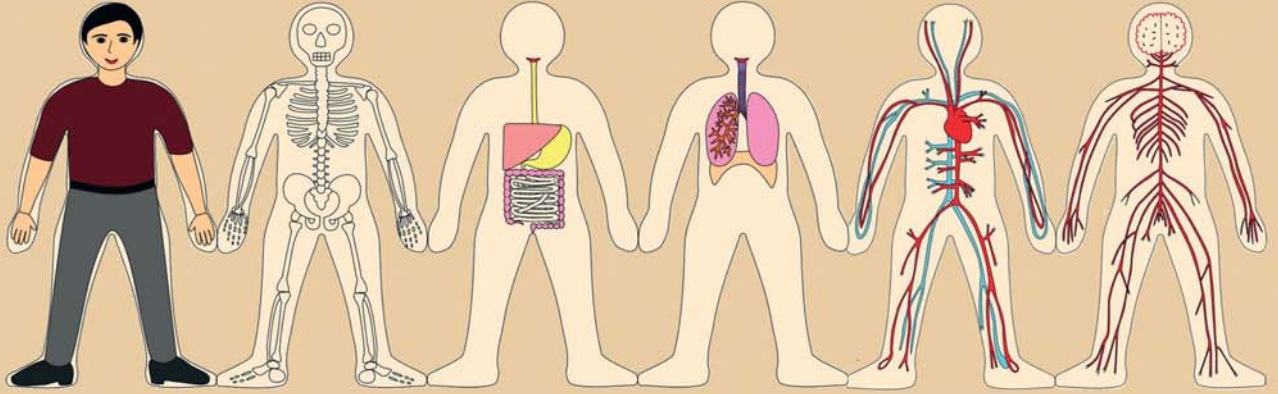


Michel GROSSELIN	20 ans
François ARCHER	17 ans
Francis KERMINA	20 ans
Claude LAMBERT	20 ans
Jean MARTIN	20 ans
Pascal de BRUNHOFF	20 ans
Jean-Paul ANDRE	19 ans
Bertrand MELINE	20 ans
Henri-Marc PETIT	19 ans
Jacques LANGLOIS d'ESTAINTOT	20 ans
Paul CHAVASSE	21 ans
Henri CHAVASSE	19 ans

Exposition scientifique interactive

# AU TRAVERS DU CORPS

À PARTIR  
DE 6 ANS



Samedi 1er juin

10h à 12h et 14h à 18h

séances Cosmorium à 11h, 14h30, 15h30 et 16h30

GRATUIT

**Salle Chantaloup  
MARCILLY-EN-VILLETTE**